#### DANIEL CLÉMENT

# Mouvement syndical et système politique dans les années soixante-dix

Jusqu'à la fin des années 60 (et compte non tenu de la période 1944-1948 où la cgil unitaire, expression dans le champ syndical de l'alliance du PCI, du PSI et de la DC au niveau politique, peut être considérée comme un prolongement institutionnel de l'Etat, fonctionnel à la mise en œuvre de la politique d'union et de reconstruction nationale) la division du mouvement syndical, sa dépendance à l'égard des forces politiques (1), et sa persistante faiblesse sur le marché contractuel lui confèrent un rôle secondaire ou subalterne du point de vue de la gestion des équilibres économiques, sociaux et politiques du pays. Les luttes ouvrières du déhut des années 60, posant pour la première fois le problème de la compatibilité des exigences de la force de travail avec celles de l'accumulation, avaient bien amené les secteurs « éclairés » du patronat et de la classe politique à assigner au mouvement syndical une fonction de stabilisation des relations industrielles et, au-delà, à l'associer à une sorte de gestion consensuelle du développement économique. Mais la récession de 1946 avait marqué et les limites de cette ouverture et celles du pouvoir effectif de son bénéficiaire qui n'était encore qu'un syndicalisme faiblement représentatif et fortement bureaucratisé.

La mobilisation de 1968-1969, partie intégrante du processus de politisation de la société civile qui caractérise le passage des

<sup>(1)</sup> CGIL : communistes (majoritaires) — socialistes ; CISL : démocrates-chrétiens ; UIL : socialistes — sociaux-démocrates — républicains.

années 60 aux années 70, va bouleverser cette situation et faire accéder le mouvement syndical au rang de protagoniste décisif du système politique.

#### 1. LA « SUPPLÉANCE SYNDICALE »

a) L' « automne chaud », le mouvement syndical et la politisation de la société civile

L'intense mobilisation collective peut être considérée comme l'expression d'une crise profonde des rapports existant jusque-là entre la société civile, les partis et l'Etat. Pour reprendre l'expression de Sidney Tarrow, la société italienne de l'après-guerre fut, dans toutes ses expressions institutionnelles et associatives, « directement colonisée par le système des partis » (2); celui-ci disposant ainsi du quasi-monopole de la représentation politique des intérêts et du traitement de la demande. Or la constitution de la Démocratie chrétienne en parti-régime a entraîné le sacrifice systématique des intérêts (en particulier collectifs) dont la satisfaction n'était pas fonctionnelle à sa stratégie d'occupation du pouvoir et à un modèle de développement reflétant la faible capacité hégémonique de la bourgeoisie italienne ; et le PCI s'est avéré de moins en moins capable de percevoir les demandes collectives en formation et, a fortiori, de les traduire en projet politique mobilisateur. Si l'on ajoute que l'Etat est incapable de prendre des mesures d'ordre général susceptibles d'orienter le développement d'une société civile particulièrement riche en déséquilibres de tous ordres et d'opérer une médiation autonome et efficace de ses divisions; que le PCI fait toujours l'objet — bien malgré lui — d'une véritable « clause d'exclusion »; et que la modernisation a induit un « processus de désagrégation et de crise des sous-cultures comme formes d'agrégation et de mobilisation politique... de traduction des rapports de pouvoir civils en rapports politiques et de parti » (3), on conçoit que ce lancinant problème de l'Italie unitaire qu'est l'intégration des masses à l'Etat se repose avec acuité dès lors que les conditions sont réunies d'une mobilisation collective et que celle-ci se développe de surcroît en l'absence d'une efficace médiation syndicale. C'est ce qui se produit à la fin des

<sup>(2)</sup> S. TARROW, Aspetti della crisi italiana: note introduttive; L. GRAZIANO, S. TARROW, La crisi italiana I, Torino, Einaudi, 1979, p. 17.

<sup>(3)</sup> P. FARNETI, Introduzione; P. FARNETTI, Il sistema politico italiano, Bologna, Il Mulino, 1973, p. 48.

années 60 lorsque les demandes et attentes collectives tendent à ne plus s'exprimer par le canal des forces politiques et selon les règles du jeu institutionnel, mais donnent lieu à une mobilisation fortement conflictuelle, à l'émergence de nouveaux sujets collectifs tendant à se constituer en protagonistes directs du système politique tout en contestant les règles qui en régissent le fonctionnement.

Cette situation de politisation radicale de la société civile, de crise de la représentation partisane et de faible légitimité des institutions va profondément transformer les rapports du mouvement syndical au système politique.

L'importance des succès revendicatifs remportés en deux ans d'une part, le processus de renouvellement radical de ses structures et de sa problématique revendicative (objectifs et méthodes) dans lequel il a eu l'intelligence politique de s'engager d'autre part, ont permis au mouvement syndical de « syndicaliser » la contestation dont il avait fait l'objet au cours du « mai rampant », de refonder sa légitimité aux yeux de la base ouvrière, et d'acquérir un prestige dont aucune force politique ne peut alors se prévaloir (4). Disposant pour la première fois à un tel degré de cette ressource « autonome » (en ce qu'elle ne procède ni de l'appui d'un parti ni de la reconnaissance d'une contrepartie — patronat ou Etat —) que constitue l'adhésion massive d'une base mobilisée, le syndicat occupe une place stratégique du point de vue de l'administration du consensus. En raison de son pouvoir contractuel dans les entreprises, secteur névralgique s'il en est d'une société industrielle, et parce qu'étant devenu le principal lieu de participation de masse et un instrument privilégié d'expression de la demande politique en provenance de la société civile, il apparaît comme la seule instance susceptible d'exercer une médiation efficace entre la conflictualité sociale et un système politico-institutionnel en crise.

## b) La lutte pour les réformes

Fort du nouvel espace qui lui est ainsi ouvert, le syndicat va élargir son champ d'action « de l'usine à la société » et accroître ses demandes à l'Etat. Après les contrats, les réformes : du logement, du système de santé, des transports, de l'école, de la fiscalité... La lutte pour les réformes est, dit-on, « le moyen de mettre en œuvre

<sup>(4)</sup> Ainsi on peut noter que les effectifs du PCI sont stables sur la période 1967-1972 alors que ceux de la CISL et de la CGIL passent de 3 950 000 en 1967 à 4 750 000 en 1970 et 5 400 000 en 1972.

pour la première fois... une participation directe des travailleurs aux décisions relatives au développement économique et social » (5). Elle est aussi, plus prosaïquement, un moyen pour les confédérations de reprendre l'initiative aux fédérations industrielles et de canaliser les tendances centrifuges d'une conflictualité éclatée vers des objectifs dont elles contrôlent la gestion. Son originalité tient moins aux objectifs formulés qu'à la méthode utilisée et à son caractère unitaire. Il s'agit d'instaurer un rapport de confrontation/négociation bilatéral avec les pouvoirs publics, utilisant la capacité de mobilisation de l'organisation, visant à leur faire assumer des engagements précis sur des objectifs de transformation économique et sociale, définis de manière unitaire et en autonomie par rapport aux forces politiques. Bref il s'agit d'étendre à l'Etat le rapport contractuel/conflictuel expérimenté avec succès dans l'entreprise.

#### c) « Suppléance syndicale » et forces politiques

La définition par le mouvement syndical d'un tel type de rapport avec le Gouvernement suscite les plus expresses réserves des acteurs traditionnels du système politique. Il est, selon le cas, accusé d'attenter au fonctionnement normal des institutions (d'empiéter sur les prérogatives du parlement ou de léser l'autonomie politique de l'exécutif), d'assimiler autonomie à autosuffisance, de céder aux démons du pansyndicalisme ou encore de se livrer à une compétition concurrentielle avec les partis. En fait le problème est moins celui d'éventuelles « déviations » du mouvement syndical que celui des déficiences du système politique qui l'ont conduit à exercer, selon le mot de Gino Giugni, une fonction de « suppléance » : son investissement sur le terrain politique tendant à suppléer aux carences des mécanismes et des structures traditionnels d'agrégation et d'expression de la demande collective. Ce n'est d'ailleurs pas tant le principe d'une dilatation de la sphère d'intervention du syndicat qui est en cause que l'expression, à travers l'action syndicale, d'une pression sociale et de demandes collectives difficiles à gérer par la classe politique, opposition comprise; et la perméabilité de l'organisation aux tendances à la radicalisation politique et à la contestation de la représentation partisane qui caractérisent la conflictualité sociale. Cette « suppléance » sera d'ailleurs de relativement courte durée. Le syn-

<sup>(5)</sup> V. SCALIA, Intervento a Firenze I, Esperienze, problemi, e sviluppo della prospettiva sindacale unitaria, Roma, 1971, p. 297 (V. Scalia sera le chef de file de la droite CISL entre 1973 et 1975).

dicat, faisant rapidement l'expérience des limites institutionnelles de son action, anticipe sur le mouvement qui voit, de la fin des années 60 au milieu des années 70, les tendances à la socialisation de la politique et au « retrait de la délégation » décliner au profit du renforcement électoral du principal parti d'opposition et de sa capacité de pression institutionnelle sur la fraction démocrate-chrétienne de la classe politique. L'action de l'aire unitaire du mouvement syndical converge en effet objectivement avec celle de l'opposition politique hégémonisée par le PCI, et c'est lui qui finira par polariser la demande de transformation qu'elle organise, après avoir redouté que ce rapport direct avec le gouvernement ne le prive de son rôle probable de médiation.

#### 2. LA QUESTION DU CADRE POLITIQUE

a) « C'est le contexte politique qui décide » ou la critique de l' « illusion contractualiste »

Le volontarisme syndical est rapidement mis à rude épreuve. C'est sur le terrain politique de la lutte pour les réformes que le sindacato nuovo issu de l'automne chaud subit sa première défaite. Les résultats sont loin d'être à la hauteur de ses espérances et sont sans rapport avec l'énergie déployée pour les atteindre. La capacité de résistance du système de pouvoir démocrate-chrétien s'est avérée plus forte que prévue. Comme d'ailleurs sa capacité de réaction. Au refus des réformes s'ajoutent la « stratégie de la tension », pierre angulaire de la constitution d'un bloc d'ordre autour de la DC, et une politique économique davantage inspirée par la volonté d'affaiblir le pouvoir contractuel du syndicat ou de reprendre d'une main ce qui a été accordé de l'autre que par le souci de redéfinir les termes d'un pacte social. Parallèlement s'opère un sensible glissement à droite de l'électorat et des équilibres politiques qui culmine à l'occasion des législatives de mai 1972 et du retour au « centre-droit ». Dans ce cadre, la révolte de Reggio Calabria fait ressurgir le spectre de sinistre mémoire de la division entre prolétariat industriel du Nord et masses déshéritées du Sud.

Il va s'ensuivre une remise en cause de l' « illusion contractualiste » des années 70-71, du sehématisme de la stratégie des réformes comme approche des problèmes de changement social, débouchant sur une réhabilitation de la « médiation politique ». C'est la CGIL, pour des raisons évidentes, qui en est le principal artisan. Son Congrès de

juillet 1973 redéfinit le rôle des partis dans l'économie générale de la stratégie politique du syndicat. « La démonstration est faite une fois de plus que pour vraiment changer les choses, changer les rapports des forces dans l'usine et étendre ce rapport de l'usine à la société ne suffit pas », car c'est en définitive « le contexte politique qui décide, de nous et de nos luttes, comme nos luttes influencent le cadre politique »; c'est à partir de ces prémisses que Luciano Lama, secrétaire général de la CGIL, fixe comme perspective au mouvement syndical « la recherche, à travers une confrontation permanente... avec les forces politiques, le Gouvernement et le Parlement, des points de convergence et des objectifs eommuns permettant de faire avancer... un projet général de rénovation sociale autour duquel les tendances progressistes des partis puissent trouver des points d'appui et un soutien efficace » (6). La thématique du « nouveau modèle de développement », c'est-à-dire d'une alternative globale de politique économique intégrant le développement du Sud, des consommations collectives, etc., a en effet remplacé celle des réformes sociales, jugée limitative et par trop ouvriériste (les réformes comme « salaire social » de l'ouvrier du Nord). Elle dominera les années 73-75. La « proposta globale » de la CGIL souligne ainsi que la modification des équilibres politiques est essentielle à la satisfaction des objectifs de transformation économique et sociale du syndicat. Or le principe retenu par la Fédération unitaire est que, sous peine de faire éclater les divergences, le syndieat doit s'abstenir de tout jugement sur les formules de direction du pays et se borner à une appréciation des politiques mises en œuvre. L'autonomie syndicale est en effet fragile.

## b) Le « pacte fédératif » et les limites de l'autonomie

Si la mobilisation ouvrière a donné une forte impulsion unitaire au mouvement syndical et favorisé son émancipation par rapport aux forces politiques, la tendance générale n'a rien d'uniforme et se manifeste de manière extrêmement inégale selon les secteurs professionnels, les aires géographiques, les niveaux de l'organisation, les courants, etc. Elle n'a a fortiori rien d'irréversible : le pluralisme syndical (pluralisme politique mais aussi pluralisme des philosophies syndicales), façonné par vingt ans — et plus — d'histoire, solidement enraciné dans la réalité sociopolitique et culturelle contrastée du pays, n'ayant rien de contingent. Eu égard à cette situation, les mesures d'ineompatibilité entre responsabilités syndicales et poli-

tiques (électives et partisanes) ne pouvaient constituer qu'une bien faible garantie contre les retours de flamme du « collatéralisme », irréductible à un certain type de liens formels entre syndicat et parti.

La gestion du processus unitaire démontre rapidement les limites du processus d'autonomisation du mouvement syndical à l'égard des forces politiques. Se déroulant de bout en bout « sous influence », il aboutit en juillet 1972 à la conclusion du « pacte fédératif » qui enterre définitivement la perspective d'unification organique proclamée solennellement en octobre 1970. L'existence d'un courant ouvertement hostile à l'unité syndicale soutenu par les partis de centre-droit (droite minoritaire de la CISL, majorité social-démocrate et républicaine de l'uil) suffisait à faire de cette perspective une chimère œcuménique. Le conflit entre « unitaires » qui domine le débat entre 1970 et 1972 n'en est que plus significatif. Il oppose les partisans d'une démarche « articulée », par hranches et par étapes, au premier rang desquels les trois fédérations de la métallurgie qui sont mûres pour la fusion, aux partisans de l'« unité de tous » c'est-à-dire, en fait, du maximum d'unité possible n'excluant personne (y compris les « anti-unitaires »), dont la majorité de la composante communiste de la CCIL. Parmi les nombreuses raisons de cette opposition il en est une d'éminemment politique : le refus de l' « articulation » est celui d'une unité conçue comme processus de décomposition/recomposition des équilibres politiques internes au mouvement syndical et levier d'une possible restructuration du champ politique partisan. Le choix de l'« unité de tous » par la majorité du courant communiste (dont le rôle fut déterminant dans le blocage de l'unification des métallurgistes) est celui d'une unité conçue comme anticipation expérimentale de l'abandon de la « clause d'exclusion » en vigueur à l'égard du PCI, subordonnée quant à ses rythmes et ses formes aux délicates médiations sous-tendant l'évolution du cadre politique.

La constitution de la « Fédération unitaire », organisme tripartite et paritaire, est cohérente avec cette logique : il s'agit d'une fédération des courants politiques du syndicalisme italien (où la droite est surreprésentée). Les modalités de composition de ses organismes dirigeants (conformes à la tradition) et de prise de décision, lui confèrent une souveraineté limitée et la menacent perpétuellement de paralysie : l'évaluation de chaque initiative, de chaque décision s'effectue en fonction de ses éventuelles répercussions sur les projets respectifs des partis et les équilibres politiques donnant lieu à un épuisant travail de médiation.

#### c) Le « syndicalisme de l'image »

Le résultat à première vue paradoxal de cette situation est que l'élaboration d'objectifs aussi ambitieux que le « nouveau modèle de développement », manifestement incompatible avec le système de pouvoir existant, ne fasse pas problème. En fait c'est précisément le caractère mythique de l'objectif et la pure abstraction de la stratégie proposée qui permet une sorte d'unanimité. Se développe ainsi le « syndicalisme de l'image », c'est-à-dire d'un syndicalisme « où la fonction de construction de diffusion et de consolidation d'images prévaut largement sur la fonction d'élaboration et de poursuite d'objectifs revendicatifs » (7). Il donne lieu à de nombreuses « négociations » avec les pouvoirs publics (comme en 1975) mais leur fonction apparaît surtout symbolique. L'agilité du verbe se substitue en fait à la capacité d'intervenir effectivement sur le marché politique.

La réponse mythique du « nouveau modèle de développement » n'a pas résolu le problème auquel elle était censée répondre : la prise en compte dans la stratégie syndicale des déséquilibres structurels. L'écart entre la force contractuelle du mouvement syndical dans les entreprises et son impuissance sur le marché politique (en tant qu'incapacité à obtenir les améliorations souhaitées) ne laisse en fait au syndicat qu'un pouvoir de veto, de refus sur le terrain politique. C'est cette situation qui va l'amener à se poser le problème de la « sous-utilisation » de son pouvoir contractuel comme monnaie d'échange.

#### 3. MARCHÉ POLITIQUE ET MARCHÉ CONTRACTUEL

## a) De l'autonomie du marché contractuel...

Un certain nombre de signes montrent que sur la période 1973-1975 les confédérations se posent le problème de la compatibilité de son action sur le « marché contractuel » et de ses objectifs politiques ; de la conciliation de la fonction de représentation d'intérêts spécifiques du syndicat et de son rôle d'acteur collectif concerné par l'évolution du système dans son ensemble. Ainsi de la trêve accordée au Gouvernement de « centre-gauche » qui suit la chute du Gouvernement Andreotti-Malagodi ou du débat de juillet 1975 sur les rapports entre consommation et investissement, salaire et emploi. Mais fon-

<sup>(7)</sup> B. MANGHI, Declineare crescendo, Bologna, Il Mulino, 1977, p. 23.

damentalement, durant la première moitié des années 70, les objectifs politiques du syndicat ne sont pas « échangeables » (et encore moins échangés) contre une modération des revendications contractuelles; il utilise son pouvoir contractuel dans l'entreprise sans égards particuliers pour les équilibres d'ensemble du système (et des entreprises) : il y a de fait prépondérance absolue du « marché contractuel » sur le « marché politique » (bien illustrée par le thème contractuel des « contributions sociales d'entreprises » qui consiste à faire financer... des équipements collectifs locaux par les entreprises!).

Il y a à cela plusieurs raisons. La pression sociale, relayée par les structures de base et les fédérations industrielles (imprégnées de la culture conflictuelle forgée en 1968-1969 et jouissant d'une large autonomie), reste forte et susceptible de déborder les directions (cas typique de l'automne 1974). Les perspectives de changement politique (et de politique) significatif apparaissent lointaines. La résistance des entreprises est faible — relativement — et n'est pas vraiment stimulée par les pouvoirs publics. Le pouvoir politique s'est déchargé sur le système de relations industrielles d'une partie importante du coût d'un minimum de consensus social plutôt que de le supporter (à travers une politique de réformes notamment), quitte à envenimer les rapports avec le patronat privé (les philippiques d'Agnelli contre « la rente »). Quant à celle qu'il a assumée, c'est à travers l'extension de la politique assistentielle selon le schéma traditionnel de distribution particulariste.

Aggravées par la crise économique internationale, les conséquences économiques et sociales de ce « jeu déficitaire » ayant mis aux prises un syndicalisme au fort pouvoir contractuel et un bloc dominant non réformateur vont se déployer au cours de la seconde moitié des années 70 : réduction de la base productive traditionnelle et de la classe ouvrière « centrale » du fait de la restructuration industrielle; développement de l' « économie souterraine » et de l'aire du travail précaire alimentée par la décentralisation productive; croissance du chômage et inflation; accentuation des déséquilibres interrégionaux, des inégalités de revenus, crise fiscale de l'Etat, etc. La réduction drastique de l'autonomie du système de relations industrielles par rapport au système politique (du fait du rôle de l'Etat dans le soutien de l'activité industrielle), la nécessité d'une nouvelle dimension de classe de la représentation syndicale face à la fragmentation du marché du travail et du non-travail, la réduction des marges de négociation dans les entreprises tendent à renforcer la propension des confédérations à privilégier le « marché politique ». Par rapport à cet accroissement de la demande d'Etat (financement,

législation, programmation), la question de l'interlocuteur politique, principal garant des objectifs de longue période, est décisive pour des confédérations convaincues par l'expérience de la vanité d'une pure et simple « guerre de tranchées ».

## b) ... à la « ligne de l'Eur »

A partir de juillet 1975, les orientations de politique contractuelle subissent une involution dont l'aboutissement est la fameuse « plateforme de l'Eur », approuvée en février 1978 par l'assemblée des délégués de la Fédération unitaire. La ligne de l'Eur « caractérisée par la modération salariale, a deux cibles : la productivité et la structure du salaire et du coût du travail en rapport avec une nouvelle professionalité dans le cadre d'un modèle social et économique transformé » (8). Son objectif est de favoriser la reprise productive en vue du plein-emploi et de la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement. Les deux fondements de l'orientation des années 69-74 (le salaire comme « variable indépendante » et la « rigidité de la force de travail » — emploi et conditions d'utilisation —) sont abandonnés. La ligne de l'Eur marque le ralliement des confédérations à la politique des deux temps (la reprise, puis...). Elle s'assortit bien d'une demande de contrepartie : la relance de la programmation, articulée sectoriellement et territorialement, et la participation active du syndicat à son élaboration. Mais les « plans de secteurs » n'ont jamais rien produit. Ils ont servi d'occasion au mouvement syndical pour faire valoir une conception alternative de politique industrielle et la légitimité de leur droit de contrôle conformément à la logique du « syndicalisme de l'image ».

L'articulation de la politique contractuelle et des objectifs politiques de réorientation du développement s'est avérée tout aussi impossible que dans les années 69-75. Le hiatus n'a pas été comblé et du refus d'échanger ses objectifs politiques contre la modération de ses revendications contractuelles, le syndicat est passé à l'acceptation de la modération sur le marché contractuel sans contreparties... syndicales au moins.

<sup>(8)</sup> S. Bonadonna, Le idee della crisi nelle scelte e nei comportamenti del sindacato, Quaderni di rassegna sindacale, XVI, nº 72-73, mai-août 1978, p. 17.

#### 4. L'INTÉGRATION AU SYSTÈME POLITIQUE ?

La ligne de l'Eur traduit une nette tendance à l'intégration des directions syndicales au système politique avec pour fonction la gestion du facteur travail selon les priorités définies au niveau du système politique.

Une telle éventualité était inscrite dans la vieille tradition de collatéralisme entre parti et syndicat du syndicalisme italien. La période des majorités d'urgence qui sous des formules différentes s'écoule d'août 1976 à janvier 1979 lui permet de se concrétiser.

## a) Primat du politique et centralité de l'entreprise

Le premier résultat des élections du 15 juin est d'accentuer les tensions au sein de la Fédération unitaire. Face à l'irruption de la « question communiste » la réelle substance de l'autonomie apparaît et l'unité entre en crise. Contrairement à la première moitié des années 70, les divisions entre centrales prennent le pas sur les divisions internes; sur la plupart des questions en débat les clivages tendent à s'opérer en fonction des appartenances confédérales et/ou politiques au lieu de dessiner des lignes de fracture transversales à chacune des organisations comme cela avait longtemps été le cas; un retour à la tradition spécifique de chaque confédération est sensible. Mais cette réduction de l'autonomie est secondaire sur un point au moins : les rapports entre système politique et société civile.

Si jusqu'en 1976 il existe une dialectique positive entre conflictualité sociale et avancée électorale du PCI, le type de médiation proposée intervient sans doute trop tard et certainement sous une forme inadéquate (eu égard aux attentes). La désagrégation sociale est déjà bien entamée, comme la légitimité des institutions; la crise est là, et aussi le terrorisme, fatal aux mouvements collectifs. Le primat de la politique prend la forme d'un gouvernement sans opposition qui subordonne la gestion de la crise de la société civile à la reprise économique et restreint l'espace de la dialectique sociale entre ces bornes étroites que sont les Brigades Rouges d'une part et l'Etat d'autre part; s'identifier au second, ou être assimilé aux premières par contiguïté (subversion armée, violence diffuse, formes de lutte hétérodoxes, conflictualité sociale), telle est l'alternative.

Dans ce cadre, les pressions exercées sur l'organisation syndicale pour lui faire renoncer à toute autonomie d'action et dans ses rap-

ports avec l'Etat et dans ses rapports avec les entreprises se font particulièrement pesantes. C'est d'une part le discours sur la « centralité de l'entreprise » et la nécessité physiologique des sacrifices ; celui de Guido Carli, ex-gouverneur de la Banque d'Italie et président en exercice de la Confindustria. C'est d'autre part le discours sur « la classe ouvrière — classe générale — se faisant Etat » et sur les sacrifices et l'austérité comme expression de l'hégémonie ouvrière; celui du PCI. Que ce soit au nom du primat et de l'autonomie du politique ou au nom de la rationalité économique, le syndicat tend à se voir nié son rôle d'articulation du social pour être réduit à un prolongement institutionnel de l'Etat, exerçant son contrôle dans la sphère des relations industrielles. Ces exigences sont facilement reprises par des dirigeants syndicaux qui sont aussi pour la plupart des hommes de parti et qui négocient depuis des années la politique économique avec les experts de la Confindustria et du gouvernement. La nette tendance à la centralisation des décisions politiques et revendicatives au niveau interconfédéral accentue ce rôle des confédérations.

L'affirmation d'une telle tendance ne va pas de soi, précisément parce qu'elle tient à un contexte politique précis. Les derniers avatars des projets de modification des mécanismes d'indexation des salaires (l'échelle mobile), comme le sort du Fonds national de solidarité pour le Sud ou, à un autre niveau, le dernier conflit de la FIAT montrent que le retour du PCI à l'opposition n'est pas sans effets sur la disponibilité de la CGIL. D'autres signes manifestent cette tendance à l'intégration du mouvement syndical au système politico-institutionnel.

## b) La présence syndicale dans les institutions et la réforme organisationnelle

L'on note ainsi une extension capillaire de la présence syndicale dans les organismes publics chargés de la prévoyance sociale, de la politique économique, dans les conseils d'administration des ministères, dans les commissions ministérielles de toutes sortes. Cette tendance déjà ancienne a connu une nouvelle phase avec la régionalisation. Le bilan tiré de cette participation institutionnelle est plutôt négatif. Elle est en premier lieu incontrôlable, se déroulant la plupart du temps hors de tout rapport défini avec l'organisation. Elle est ensuite décevante : les syndicats sont associés à la gestion, mais ne disposent pas de pouvoirs décisionnels. Au niveau régional et local le syndicat constitue rarement un interlocuteur effectif et

les pouvoirs locaux utilisent le syndicat comme caution d'une politique traditionnelle ou comme appui instrumental dans leurs relations avec le pouvoir. Les illusions initiales sur la possibilité de revitaliser ce type d'organismes ou d'y trouver les lieux du pouvoir (après 1970) semblent avoir fait long feu. Le syndicat se borne à être un consultant, légitimant les pratiques et les structures traditonnelles.

Enfin la récente réforme organisationnelle, consécutive à la « ligne de l'Eur », par l'emphase mise sur la correspondance entre structures territoriales et structures administratives, suggère fortement que le mouvement syndical tend à privilégier les ressources lui venant du système politico-institutionnel par rapport à celles provenant de la mobilisation directe sur des objectifs spécifiques. Elle indique en tout cas les contreparties et la forme de représentation privilégiée. On assiste à une nette réduction des « catégories » (branches), notamment industrielles, ce qui implique à la fois une réduction de la spécificité des intérêts représentés et une relativisation des instances revendicatives traditionnelles; d'autant que « l'horizontal » est privilégié par rapport au « vertical ». Ce modèle tend à signifier l'abandon du modèle « unionist » d'organisation issu de l'automne chaud au profit d'un modèle fondé sur la logique de la représentation partisane; où le couple représentation générale / reconnaissance institutionnelle se substituerait au couple représentation d'intérêts spécifiques / mobilisation.

## Daniel CLÉMENT. — The labor-union movement and the political system in the 1970's.

How to reconcile its duties as representative of the interest of its members and its role as a political power concerned by the evolution of the entire system. Such is the major political problem, faced by the labor union movement during the 1970's, which is made even more acute by the multiform crisis which Italy is encountering and by its newly acquired contractual power. The possibilities for a « political dialogue » between moderate claims and reform management of the crisis being limited, not only due to the decrease in available resources but also the nature of the dominant bloc, and due to the absence of a political alternative, there is a slim margin for a labor-union movement torn between the social structure and the political system, between a useless and costly trench warfare and a defacto waiver of its objectives of economic and social change between a social opposition without a future and a subordinate role in the political system. This has resulted in a continual oscillation between these two extremes destabilizing the relation of the political side of the union movement and its membership.

RÉSUMÉ. — Comment concilier sa fonction de représentation des intérêts de sa base sociale et son rôle d'acteur collectif concerné par l'évolution du système dans son ensemble? Tel est le problème politique majeur, rendu particulièrement aigu par la crise multiforme que traverse l'Italie et sa nouvelle puissance contractuelle, auquel est confronté le mouvement syndical tout au long des années 70. Les possibilités d'un « échange politique » entre modération revendicative et gestion réformatrice de la crise étant limitées du fait non seulement de la réduction des ressources disponibles mais aussi des caractéristiques du bloc dominant et de l'absence d'alternative politique, la marge est étroite pour un mouvement syndical à cheval entre société civile et système politique, entre une vaine et coûteuse « guerre de tranchées » et la renonciation de fait à ses objectifs de transformation économique et sociale; entre une opposition sociale sans perspectives et une intégration subalterne au système politique. D'où une oscillation permanente entre ces deux pôles rendant instables les rapports du mouvement syndical au système politique et à sa base sociale.